

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ARGENCES – CLOS MORANT

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2021

Date de convocation	18.06.2021
Date d'affichage	18.06.2021
Nombre de délégués :	
En exercice :	34
Présents :	18
Titulaires :	18
Suppléants	0
Pouvoirs	2
Votants	20
18h25	arrivée titulaire
1	
Votants	21
18h35	arrivée titulaires
2	
Votants	23

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf juin à 18h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Argences sous la présidence de Monsieur Claude FOUCHER, Président.

Etaient présents: MM. Amand CHOQUET et Gilbert GEMY (Argences), M. Jackie BOUCHARD (Cagny), Mme Sophie de GIBON et M. Paul GENEST (Canteloup), M. Michel CRUCHON et Mme Michèle MOTYKA (Cléville), M. Jean-Christophe CARON (Emiéville), Mme Régine ENEE et M. Jean-Claude MAGIS (Frénouville), Mme Véronique LENROUILLY et MM. Guy MANGEANT et Christophe PETIT (Lisieux Normandie), Mmes Sophie PALLU et Sylvie SALLÉ et M. Laurent VANDERSTICHELE (Moult-Chicheboville), M. Claude FOUCHER et M. Mikaël AUGER (Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger), Mme Marie-Pierre JEANNE et M. Alain LE FOLL (Valambray), Mme Sylvie RENAULT (Vimont)

Absents excusés : MM. Guillaume ENÉE et Sébastien FREIDOZ (Banneville-la-Campagne), MM. Philippe PESQUEREL pouvoir à M. Claude FOUCHER et Dominique PIAT (Bellengreville), Michel DECAMBOS (Cagny), Mmes Chantal HELOUIN et Emilie LEBLOND et M. Jérôme LETOUZEY (Lisieux Normandie), Mme Isabelle NEZET (Moult-Chicheboville) pouvoir à Mme Sylvie SALLÉ, Mme Chrystelle MARIE-DIT-ASSE et M. Patrice MARTIN (Valambray), M. Yohann NEVEU (Vimont).

Secrétaire de séance : M. Jackie BOUCHARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 10 mars 2021.

RUE PIERRE CINGAL – LANCEMENT DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Il convient de lancer une consultation de travaux pour la réhabilitation de rue Pierre Cingal à Moult-Chicheboville. Les critères proposés sont les suivants : 30 % pour la valeur technique et 70 % pour le prix

18h25 : arrivée de Mme Marie-Pierre JEANNE

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux de réhabilitation du réseau, avec comme critères 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix
- Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

DEVOIEMENT DE CANALISATION DANS LE CADRE DE LA DEVIATION BELLENGREVILLE-VIMONT – SERVITUDE DE PASSAGE ET INDEMNISATION POUR PERTE DE CULTURE

Dans le cadre des travaux de dévoiement de canalisation lié à la déviation de Bellengreville-Vimont, la canalisation doit traverser un terrain privé au niveau du Rond-point de la Perquette à Bellengreville. Il convient de conclure des conventions avec le propriétaire et l'exploitant concernés et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la conclusion une convention de servitude de passage avec le propriétaire et une convention d'indemnisation pour perte de culture avec l'exploitant de la parcelle traversée par la future canalisation ;
- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires

RUE HAUTE A ARGENCES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Il convient de lancer une consultation de travaux pour la réhabilitation de rue Haute à Argences. Les critères proposés sont les suivants : 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux de réhabilitation du réseau, avec comme critères 30 % pour la valeur technique et 70% pour le prix
- Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 10 mars 2021, le Comité Syndical a décidé de modifier l'article 2 des statuts portant sur la dénomination du syndicat. Suite à la consultation de la Communauté de communes pour l'utilisation du nom « Val ès dunes », il convient de rapporter cette délibération est d'en prendre une nouvelle modifiant les statuts de la façon suivante : « Article 2 : A compter du 1er septembre 2021, Le « SIAEP d'Argences – Clos Morant » devient un syndicat mixte dénommé « Eau en Val ès dunes ».

18h35 : arrivée de Mme Michèle MOTYKA et de M. Michel CRUCHON

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de rapporter la délibération n°20212-16 du 10 mars 2021,
- Décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante : « Article 2 : A compter du 1er septembre 2021, Le « SIAEP d'Argences – Clos Morant » devient un syndicat mixte dénommé « Eau en Val ès dunes ».

DECISION MODIFICATIVE

Il convient de prendre une décision modificative au budget pour les écritures comptables des avances sur marché :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap. p.	Art.	Libellé	Montant
041	21561	Opérations patrimoniales	+ 35 000.00
Total			+ 35 000.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	238	Opérations patrimoniales	+ 35 000.00
Total			+ 35 000.00

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :
➤ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement			
Op. /Cha p.	Art.	Libellé	Montant
041	21561	Opérations patrimoniales	+ 35 000.00
Total			+ 35 000.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	238	Opérations patrimoniales	+ 35 000.00
Total			+ 35 000.00

QUESTIONS DIVERSES

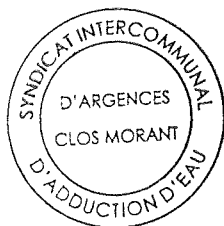
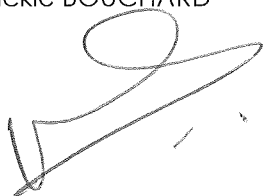
Mme de Gibon interroge sur les choix de mode de gestion qui sont à l'ordre du jour du prochain Comité syndical d'Eau du Bassin Caennais. M. le Président indique que le syndicat ne sera pas impacté par ce point, la gestion de la production sera assurée par une prestation de services au terme du contrat de DSP.

Deux propositions de logos sont présentées. Une très large majorité se prononce pour la proposition n°1. Ce choix sera transmis à Mme Mahelin pour qu'elle finalise son travail.

M. Le Foll signale avoir vu un suintement d'eau au niveau de l'ancien calvaire à Cagny. M. le Président précise que les travaux en cours peuvent avoir provoqué cet écoulement.

La séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance,
Jackie BOUCHARD



Le Président,
Claude FOUCHER

